

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 MARS 2018**

**Délibération**  
n° 2018.03.053

**Préservation et  
valorisation du  
patrimoine naturel :  
avenant financier à la  
convention avec le  
conservatoire  
régional des espaces  
naturels**

**LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

**Ont donné pouvoir** :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

**Suppléant(s)** :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.03.053**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL : AVENANT FINANCIER  
A LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE REGIONAL DES ESPACES NATURELS**

Dans le cadre de la politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel de son territoire, GrandAngoulême apporte depuis 2004 son soutien financier au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN). Une nouvelle convention de partenariat a été signée en 2017 pour 5 ans tenant compte de l'élargissement à 38 communes de GrandAngoulême.

Le montant de la contribution de GrandAngoulême au titre de l'année 2017 s'est élevé à 600 € correspondant aux travaux de gestion sur le sentier des brandes de Soyaux.

GrandAngoulême propose de renouveler son soutien financier au Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018 :

- Travaux de restauration du site des Brandes de Soyaux (préservation et gestion des habitats prioritaires)
- Entretien et rénovation des sentiers d'interprétation des Brandes de Soyaux et de la Vallée des Eaux Claires aménagés par GrandAngoulême.
- Broyage de végétaux sans exportation sur le site de la vallée des Eaux claires.

Les réalisations se feront sur l'année civile 2018 et le CREN produira un état des travaux réalisés et un récapitulatif des dépenses engagées

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 8 mars 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant financier n°2 avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN).

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention au CREN correspondant aux travaux de gestion sur les sites des brandes de Soyaux et de la vallée des Eaux Claires fixés à 3650 € au titre de l'année 2018.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou la personne dûment habilitée à signer l'avenant financier n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 mars 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 mars 2018</b>

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### AVENANT FINANCIER n°2

entre

la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

et

le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

Conformément à l'article 3-3 de la convention du 15/ 04 / 2017 établie entre le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes et la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, cette dernière ayant par sa délibération en date du 13 / 04 / 2017 décidé de participer au programme d'action du conservatoire pour la protection et la mise en valeur des sites référencés à l'article 4 ,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités de participation financière de Grand Angoulême au programme d'intervention 2018 du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

#### Article 2 : Nature du programme d'action

Le programme d'action du Conservatoire subventionné par le GrandAngoulême est le suivant :

- 16014030 Travaux de restauration sur le site des Brandes de Soyaux (cf. fiche détaillée ci-jointe)
- 16200004 Autres travaux de gestion sur des sites du département de la Charente

#### Article 3 : Montant de la contribution

Sur la base de la délibération du Conseil communautaire, la contribution de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême au titre de l'année 2018 s'élève à 3 650.00 €

#### Article 4 : Calendrier de réalisation des actions

La réalisation des actions se déroulera sur l'année civile au titre de laquelle la subvention est perçue.

#### Article 5 : Bilan du programme

Le Conservatoire produira à la collectivité un état des réalisations ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses engagées.

Fait à Poitiers, le  
(en deux exemplaires)

Monsieur le Président  
du Grand Angoulême

Monsieur Benoit BITEAU  
Président du Conservatoire d'Espaces Naturels  
du Poitou-Charentes

